



1011229302

DATE DEPOT : 2010-12-16

NUMERO DE DEPOT : 112293

N° GESTION : 2010B25570

N° SIREN :

DENOMINATION : CAMFRE

ADRESSE : 4 rue Thénard 75005 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/11/22

TYPE D'ACTE : CONTRAT

NATURE D'ACTE : APPORT EN NATURE

CONTRAT D'APPORT DE 239 736 ACTIONS

DE LA SOCIETE GROUPE DUO

A LA SOCIETE CAMFRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Frédéric KOCH, né le 23 juillet 1945 à EPEIGNE SUR DEME (37), demeurant au 223 rue de l'Université – 75007 PARIS, de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale à Catherine KOCH, née PINÇON,
- Madame Catherine KOCH, née PINÇON le 29 septembre 1947 à PARIS, demeurant au 223 rue de l'Université – 75007 PARIS, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale à Frédéric KOCH,
- Monsieur Antoine KOCH, né le 14 mars 1978 à PARIS, demeurant au 25 Beg An Roz Begmeil – 29170 FOUESNANT, de nationalité française, célibataire,
- Madame Marie REIN, née KOCH le 11 mai 1973 à NEUILLY SUR SEINE, demeurant au 25 avenue de Tourville – 75007 PARIS, de nationalité française, mariée sous le régime de la séparation de biens à Jérôme REIN,

Les apporteurs,

ET :

- La société CAMFRE, Société A Responsabilité Limitée, en cours de constitution, domiciliée au 4 rue Thénard – 75005 PARIS, et représentée par son futur co-Gérant, Monsieur Frédéric KOCH,

Le bénéficiaire,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par les présentes, les apporteurs font apport, à titre pur et simple, avec les garanties ordinaires et de droit à la Société CAMFRE, de 239 736 actions de la Société GROUPE DUO, Société par Actions Simplifiée au capital de € 11 986 800, sise 4 rue Thénard – 75005 PARIS, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 440 142 974, dans les proportions suivantes :

Monsieur Frédéric KOCH.....	126 574 actions
Madame Catherine KOCH.....	107 170 actions
Monsieur Antoine KOCH	2 996 actions
Madame Marie REIN.....	<u>2 996</u> actions

Soit un total de 239 736 actions

14 H. 17/11

L'apport ci-dessus désigné s'élève à un montant total de € 23 200 000 (vingt trois millions deux cent mille Euros).

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

Valorisé à € 23 200 000, le présent apport est consenti et accepté moyennant l'attribution aux apporteurs de 23 200 000 parts de la Société CAMFRE, de € 1 de valeur nominale chacune, dans les proportions suivantes :

Monsieur Frédéric KOCH.....	12 247 280 parts
Madame Catherine KOCH	10 368 080 parts
Monsieur Antoine KOCH	292 320 parts
Madame Marie REIN.....	<u>292 320</u> parts

Soit un total de 23 200 000 parts

PROPRIÉTÉ JOUISSANCE

La Société CAMFRE sera propriétaire des actions apportées à compter du jour où l'apport sera devenu définitif, après approbation.

Il est expressément convenu que toutes les opérations tant actives que passives effectuées à compter de cette date seront réputées faites pour le compte de la Société CAMFRE qui sera substituée purement et simplement à cet égard aux actionnaires apporteurs.

CHARGES ET CONDITIONS

En général :

Les apports de ces actions sont faits sous les charges et conditions suivantes :

Les apporteurs s'obligent à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière.

fu Fu dl fu m

Le bénéficiaire prendra les actions apportées dans leur état le jour de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre les apporteurs pour quelque cause que ce soit.

Il continuera aux lieu et place des apporteurs à compter du jour de l'entrée en jouissance de toutes les obligations dont il déclare avoir connaissance.

En particulier :

En outre, le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions particulières régissant la Société GROUPE DUO.

ENGAGEMENT DE CONSERVATION DES TITRES

Les apporteurs s'engagent à conserver les parts sociales reçues en rémunération de l'apport ci-dessus désigné pendant une durée supérieure à trois ans.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Les apporteurs déclarent être propriétaires des actions qu'il apporte à la Société CAMFRE.

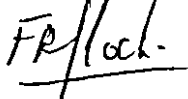
Ces actions ne sont grevées d'aucune inscription, gage ou nantissement.

Ces actions sont entièrement libérées.

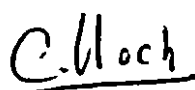
Paris le 22 novembre 2010

En cinq (5) exemplaires

Frédéric KOCH



Catherine KOCH

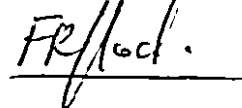


Marie REIN



Pour la société CAMFRE

Frédéric KOCH



Antoine KOCH



FR AL MK